

Conseil de sécurité

Distr. générale
19 avril 2017
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 7928e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mercredi 19 avril 2017, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué suivant a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 19 avril 2017, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 7928e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.

La Présidente a invité Mme Kim Bolduc, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Sahara occidental et Chef de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, à participer à la séance, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Les membres du Conseil et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé de Mme Bolduc.

Les membres du Conseil, Mme Bolduc et les représentants des pays fournisseurs qui participaient à la rencontre ont eu un échange de vues. »

17-06308 (F) 200417 200417



